

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3560

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbret (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3560**

commission principale : urbanisme

objet : **Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

18 aires d'accueil des gens du voyage (soit 356 places) sont, aujourd'hui, en fonctionnement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

La délibération n° 2011-2540 du Conseil du 17 octobre 2011 a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine aux actions de médiation et de coordination de l'action sociale menées par l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) sur les aires d'accueil de l'agglomération lyonnaise, pour les années 2012 à 2014. Ce soutien se traduit par une subvention de fonctionnement annuelle versée à l'association en contrepartie des actions de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'association ARTAG sur les aires d'accueil. Cette association a pour but de "contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes" et de "lutter contre toutes les formes de discrimination". A ce titre, l'ARTAG intervient sur les aires d'accueil gérées par la Communauté urbaine pour assurer la liaison entre les différents services et organismes travaillant auprès des personnes tsiganes. Les actions de l'ARTAG sur les aires d'accueil des gens du voyage ont en particulier pour objet de répondre aux besoins des usagers en matière de vie collective et de favoriser l'accompagnement et l'accès des usagers aux écoles, services sociaux et à l'ensemble des dispositifs de droit commun. Elles contribuent, ainsi, au bon fonctionnement des aires d'accueil.

Ainsi, l'ARTAG intervient sur 4 axes principaux :

- accompagner les familles résidentes des aires d'accueil vers l'accès au droit commun,
- soutenir les gestionnaires dans le respect du règlement intérieur,
- informer la Communauté urbaine de tout problème ou dysfonctionnement.

L'objectif est aussi de mettre en réseau les acteurs locaux et partenaires travaillant auprès des personnes gens du voyage.

Bilan des actions 2012

Sur l'année 2012 la mission de médiation a porté sur :

- l'accès et le maintien aux droits (Caisse d'allocations familiales (CAF), pièces d'identités, Sécurité sociale, retraite, santé, etc.) : 421 ménages,
- l'habitat (relogement, prêt CAF, etc.) : 117 ménages accompagnés,
- l'insertion professionnelle : 158 ménages accompagnés,
- la vie sociale/animations : 117 ménages accompagnés.

Plus globalement des actions collectives ont permis de gérer les conflits dans 22 situations sur demande de la Communauté urbaine et 5 comités d'usagers ont été organisés.

L'ARTAG assure une présence hebdomadaire d'une demi-journée sur chacun des sites en activité (18 en 2012) et, en cas de besoin, assure un suivi complémentaire sur rendez-vous dans ses locaux et/ou accompagne les usagers auprès des autres partenaires.

Programme d'actions 2013

Pour l'année à venir, les actions de l'ARTAG vont se développer sur les axes suivants :

- développement d'animations sur les sites et orientation progressive vers les structures communales (centres de loisirs, centres sociaux, équipements sportifs et culturels), le support étant un bus destiné à cette mission,
- mise en place systématique sur les sites de comités d'usagers,
- renforcement de la mission de centre social itinérant (commencé en 2010) matérialisé par un bus se rendant sur les sites.

Les interventions de l'ARTAG apportent entière satisfaction et constituent un rouage essentiel dans le bon fonctionnement des aires d'accueil de la Communauté urbaine.

L'association assure une interface entre les gestionnaires des sites, les usagers et la Communauté urbaine facilitant la gestion et la bonne tenue des sites.

Le budget prévisionnel de l'association, pour 2013, est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
achats et petits équipements	22 150	prestations	72 000
fonctionnement (locations, véhicules, etc.)	80 050	Caisse d'allocations familiales (CAF)	140 720
frais de déplacement-missions	18 680	autres	4 100
gestion	26 650	subventions	367 700
autres	21 070	. subventions de l'Etat	49 000
impôts et taxes	43 500	. Région Rhône-Alpes	23 000
charges de personnel	639 100	. Département du Rhône	215 330
dotations	20 000	. Communes	27 700
		. Caisse d'allocations familiales (CAF)	24 610
		. autres subventions	28 130
		subventions spécifiques médiations/aires d'accueil	270 590
		. aires de la Communauté urbaine de Lyon	205 050
		. autres aires	65 540
		autres recettes	16 020
Total	871 200	Total	871 200

Le présent projet de délibération concerne la reconduction du dispositif afin de soutenir le travail de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'ARTAG sur les aires d'accueil. Il est proposé que la Communauté urbaine s'engage à soutenir financièrement l'ARTAG, en 2013. Au vu des charges constatées par l'Association pour réaliser ces actions, le montant de la participation de la Communauté urbaine est estimé à 48 € par place et par mois. Le montant de la subvention annuelle s'élève à 205 056 €, montant identique à celui versé en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 205 056 € au profit de l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) dans le cadre de son travail de médiation et de coordination de l'action sociale qu'elle réalise sur les 18 aires d'accueil des gens du voyage (soit 356 places) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ARTAG définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 6574 - fonction 524 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.